

UNAIDS/PCB(30)12.CRP.3  
31 mai 2012

**30<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme de  
l'ONUSIDA  
Genève, Suisse  
5-7 juin 2012**

**Document de séance**

**Étude de cas de pays : République-Unie de Tanzanie**

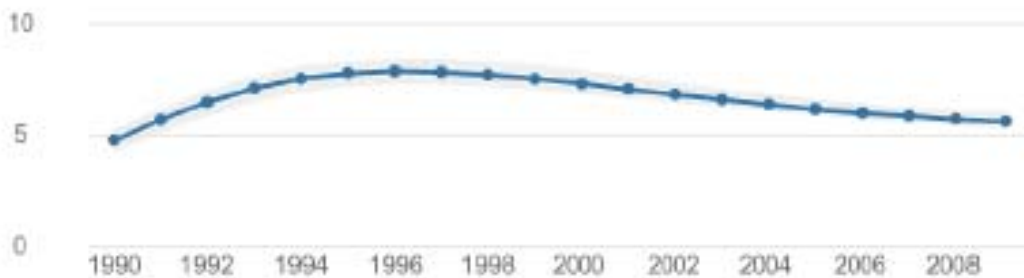
**Appui et efficacité accrus des Nation Unies dans la riposte nationale au sida  
grâce à la planification commune du programme et à la responsabilisation mutuelle**

## Informations clés sur le VIH/sida en Tanzanie (2010)

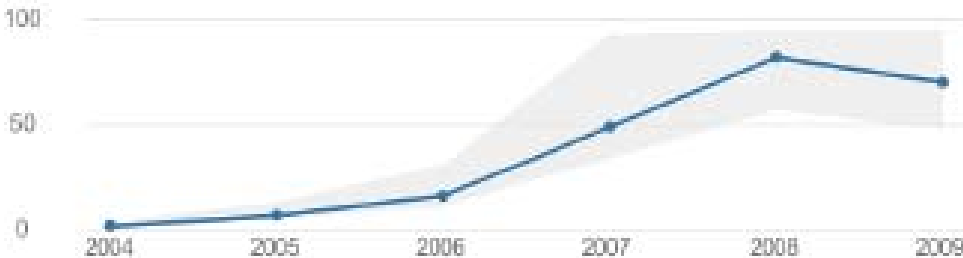
(Source : Rapport mondial 2010)

- Nombre de personnes vivant avec le VIH : **1 432 062**
- Prévalence chez les adultes de 15 à 49 ans : **5,6 %**
- Adultes de 15 ans et plus vivant avec le VIH : **1 200 000**
- Femmes de 15 ans et plus vivant avec le VIH : **730 000**
- Enfants de 0 à 14 ans vivant avec le VIH : **232 062**
- Décès annuels dus au sida : **86 000**
- Orphelins du sida de 0 à 17 ans : **1 300 000**
- Couverture du traitement antirétroviral : **52 %**
- Couverture de la PTME : **93 %**

### Prévalence du VIH 1990-2008, 15-49 ans (%)



### Couverture de la PTME 2004-2009



### Financement de la lutte contre le sida

**Montant global en 2008/2009 :** 401 870 000 \$ des États-Unis  
se répartissant principalement comme suit :

- **Subventions du Fonds mondial (portefeuille actuel) :** 532 759 387 \$ des États-Unis
- **Fonds PEPFAR (2010) :** 358 000 000 \$ des États-Unis
- **Financement national (2008/2009) :** 8 800 000 \$ des États-Unis
- **Nations Unies (2011-2015) :** 40 000 000 \$ des États-Unis

### Personnel de l'ONUSIDA en poste dans le pays en 2012

- **Personnel travaillant à temps plein sur le VIH :** 12 (Secrétariat de l'ONUSIDA : 5, PNUD : 1, UNFPA : 1, UNICEF : 2, OMS : 1, OIT : 1, UNESCO : 1)
- **Personnel travaillant à temps partiel sur le VIH :** 6 (UNICEF : 2, UNFPA : 1, PAM : 1, FAO : 1, OIM : 1)

## INTRODUCTION

1. Cette étude de cas expose comment la famille de l'ONUSIDA en Tanzanie a favorisé la responsabilisation mutuelle à l'égard du VIH, entraînant ainsi une cohérence, un appui et une efficacité accrues des Nations Unies dans la riposte nationale au VIH. Elle explique que ces résultats ont pu être atteints grâce aux processus de gestion et de programmation complets, participatifs et axés sur les résultats de l'Équipe de pays des Nations Unies, couplés au réalignement des Nations Unies dans le cadre du programme Unis dans l'action et à l'élaboration du premier Plan d'assistance au développement des Nations Unies (UNDAP).
2. Le VIH fait partie intégrante de l'agenda de développement national de la Tanzanie. Et pour renforcer ces axes et priorités nationales, il est fermement ancré dans le nouveau plan UNDAP du pays qui prolonge le Programme commun des Nations Unies dans l'appui à la lutte contre le sida. La norme préexistante préconisant de travailler ensemble sur une même question, avec une équipe conjointe et un programme commun, en partageant les mêmes principes, a facilité le passage de l'initiative Unis dans l'action et du Programme commun des Nations Unies dans l'appui à la lutte contre le sida au plan UNDAP. L'appui fourni par les Nations Unies via ces mécanismes a aidé la riposte nationale au VIH à réaliser un certain nombre de progrès :
  - accent renforcé mis sur les interventions de prévention avec l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de prévention nationale multisectorielle ;
  - élaboration et mise en œuvre du plan opérationnel pour les questions de genre à tous les niveaux (national, régional et districts) ;
  - cohésion renforcée autour de la mise en œuvre des engagements et des objectifs arrêtés lors de la Réunion de haut niveau de juin 2011 ;
  - quasi-élimination de la transmission de la mère à l'enfant (TME) avec l'élaboration du plan global pour l'élimination de la TME ;
  - poursuite de l'intensification du programme de traitement et de soins, de la circoncision masculine médicalisée et volontaire et de la riposte au VIH sur et via les lieux de travail dans les secteurs public et privé, formel et informel ;
  - soutien de l'implication et du rôle accrues des populations clés dans les ripostes au VIH, et des stratégies visant à améliorer l'environnement juridique pour les personnes vivant avec le VIH (PVVIH) et les populations clés ainsi que la disponibilité des services pertinents. Ce soutien est particulièrement nécessaire en Tanzanie où la stigmatisation et la discrimination restent un moteur important de l'épidémie.
3. Cette étude de cas se concentre sur la planification commune du programme qui permet d'inclure l'Équipe de pays des Nations Unies dans le mécanisme de responsabilisation mutuelle à l'égard du VIH en vue de renforcer l'appui et l'efficacité des Nations Unies dans le cadre de la riposte nationale au VIH.

## VIH et sida en Tanzanie

4. La Tanzanie compte près de 45 millions d'habitants dont 1,4 million de personnes vivant avec le VIH. Depuis le Sommet du millénaire en 2000 et la définition des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), ce pays a enregistré des progrès considérables concernant l'OMD 6. Pendant le pic de l'épidémie en 1995, la prévalence du VIH s'établissait à 8,1 % et n'a pas cessé de baisser depuis, pour se situer à 7 % en 2004 et à 5,7 % aujourd'hui. Sur l'île semi-autonome de Zanzibar, elle est aujourd'hui de 0,6 %, et l'épidémie se concentre surtout dans les populations clés (essentiellement les professionnelles du sexe, les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes et les consommateurs de drogues injectables). Malgré ces progrès, 100 000 Tanzaniens auraient contracté le VIH en 2009 selon les estimations, soit environ 275 nouvelles infections par jour. Cette même année, le sida a entraîné 86 000 décès dans le pays.

5. La population tanzanienne vivant avec le VIH compte plus de 50 % de femmes et près de 12 % d'enfants de 0 à 14 ans. Environ 1,3 million d'enfants sont des orphelins du sida. Les services de prévention, de soins et de traitement du VIH ont été promus et intensifiés dans tout le pays. La couverture du traitement antirétroviral est estimée à 52 % et environ 68 % des femmes enceintes séropositives et 50 % des nourrissons exposés au VIH bénéficient d'une prophylaxie antirétrovirale pour prévenir la transmission de la mère à l'enfant. En revanche, seulement 39 % des jeunes femmes et 42 % des jeunes hommes ont une connaissance complète du VIH.
6. L'épidémie de sida en Tanzanie continentale s'est stabilisée ; mixte et mature, elle affecte tous les secteurs de la population et sa prévalence est particulièrement élevée parmi certains groupes très exposés au risque par leur comportement. Le principal mode de transmission est le rapport sexuel hétérosexuel, à l'origine selon les estimations de plus de 80 % des nouvelles infections. Les principaux moteurs de l'épidémie sont une utilisation non systématique et peu répandue du préservatif, et une faible perception du risque (ce qui entraîne des comportements à risque élevé, en particulier des partenariats sexuels multiples et simultanés et des rapports sexuels intergénérationnels). La baisse continue de la prévalence et de l'incidence du VIH constatée ces dernières années, de même que l'adoption accrue du traitement antirétroviral et l'intensification de la PTME et de la circoncision masculine, donnent à penser que l'épidémie de sida en Tanzanie continentale va se stabiliser.
7. En 2007, le gouvernement tanzanien a lancé le deuxième cadre stratégique national multisectoriel sur le VIH (2008-2012) qui se concentre sur quatre domaines thématiques : a) un environnement propice ; b) la prévention ; c) les soins et le traitement et ; d) l'atténuation de l'impact. Parmi les autres documents stratégiques pertinents élaborés figurent celui consacré à la prévention nationale multisectorielle du VIH et le cadre stratégique santé et VIH/sida.

### **Cohérence du système, approche Unis dans l'action et plan UNDAF en Tanzanie**

8. La Tanzanie, qui en 2007 avait fait part officiellement de son souhait de piloter l'approche Unis dans l'action, est devenue l'un des huit pays pilotes retenus. Cette approche a été élaborée pour relever les défis d'un monde en mutation et évaluer comment les Nations Unies pouvaient fournir une assistance au développement mieux coordonnée afin de mieux servir et soutenir les pays soucieux d'atteindre les objectifs de développement adoptés au niveau international (IADG), dont les OMD.
9. L'un des points clés de l'approche Unis dans l'action est de veiller à ce que les activités en matière de développement soient plus stratégiques et plus efficaces, en mobilisant l'expertise du système des Nations Unies et en créant des synergies qui renforcent la capacité des pays à atteindre les OMD. L'approche s'appuie sur quatre piliers : Direction unique, Budget unique, Programme unique et Bureau unique. Le principe du Programme unique implique d'être réactif au cadre, à la stratégie et à la vision de développement nationaux ; d'adopter une démarche stratégique axée sur les résultats, avec des résultats et des priorités précis ; de s'appuyer sur l'analyse nationale et d'apporter la valeur ajoutée des Nations Unies dans le contexte du pays ; de mettre en œuvre efficacement une approche multisectorielle des besoins de développement et humanitaires, en accordant l'attention qui leur est due aux questions transversales.
10. Se fondant sur les expériences des programmes communs relevant de l'approche Unis dans l'action, l'Équipe de pays des Nations Unies en Tanzanie a ensuite cherché à établir un plan national unique et cohérent pour les activités de **toutes** les institutions des Nations Unies, en vue du cycle de programmation à venir. Aligné sur le cycle de planification du gouvernement, le plan UNDAF élaboré pour 2011-2015 a remplacé le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) en tant que programme unique pour le pays.

11. L'établissement d'un cadre budgétaire unique (Fonds unique) s'inscrit dans le processus de réforme Unis dans l'action. Il encourage les institutions des Nations Unies à travailler davantage ensemble, permet de concrétiser la composante Budget unique de la réforme et d'identifier clairement les coûts. Il habilite le Coordonnateur résident à négocier le Programme unique avec le gouvernement au nom du système des Nations Unies. Juste après la création de l'UNDAP, des institutions des Nations Unies ont été nommées agents de gestion des différents domaines d'action, et constituent un point de contact unique pour gérer tous les aspects financiers, y compris la production de rapports.
12. Le cadre budgétaire unique (Fonds unique) est géré selon plusieurs principes, notamment l'allocation de fonds aux programmes Unis dans l'action sur la base de critères de résultats. Totalement transparent, il a été établi pour le Programme de coopération 2011-2015 de l'Équipe de pays des Nations Unies. Il inclut un système de gestion axé sur les résultats cohérent avec des objectifs annualisés précis fixés pour l'ensemble du plan, y compris pour la composante de programmation financée par les fonds des institutions.
13. Le plan UNDAF sur quatre ans pour la Tanzanie d'un montant de 777 millions de dollars des États-Unis a été approuvé en juin 2011. Il est perçu comme une initiative novatrice et un processus coopératif qui met clairement en évidence la contribution des Nations Unies aux priorités nationales en matière de développement et aux engagements internationaux de la Tanzanie. Il présente de façon plus détaillée qu'auparavant la contribution des Nations Unies aux priorités nationales décrites dans les stratégies de réduction de la pauvreté du pays. Il a encouragé les institutions à se concentrer sur leurs avantages comparatifs, leur pertinence et leur capacité à atteindre les objectifs fixés. Ce plan est mis en œuvre au niveau national et coordonné par le gouvernement tanzanien et le Comité directeur mixte (JSC) des Nations Unies, co-présidé par le Secrétaire permanent du ministère des finances et le Coordonnateur résident des Nations Unies.

#### **Équipe conjointe des Nations Unies et Programme commun des Nations Unies dans l'appui à la lutte contre le sida**

14. Suite à une demande du Secrétaire général des Nations Unies faite aux coordonnateurs résidents en 2005, l'Équipe de pays des Nations Unies a créé en 2006 l'Équipe conjointe des Nations Unies sur le sida et le Programme commun des Nations Unies dans l'appui à la lutte contre le sida pour soutenir la riposte nationale au VIH. L'équipe conjointe est présidée par le Coordonnateur de l'ONUSIDA dans le pays et ses membres sont nommés pour couvrir des domaines d'appui technique spécifiques conformément à la Division du travail de l'ONUSIDA.
15. Dans le cadre de l'initiative Unis dans l'action, toutes les activités liées au VIH appuyées par les institutions des Nations Unies ont été progressivement mises en œuvre au sein d'un programme commun. Celui-ci s'est développé au fil du temps et aujourd'hui, toutes les activités liées au VIH des institutions des Nations Unies sont regroupées dans la composante VIH du Programme unique. La création de l'UNDAP a entraîné une responsabilisation accrue de l'Équipe conjointe des Nations Unies sur le sida ; une seule institution assume la responsabilité d'un ensemble d'actions clés mais la responsabilité est partagée au niveau des réalisations.
16. Depuis sa création, l'Équipe conjointe sur le sida a joué un rôle important dans la riposte nationale au VIH, malgré son budget relativement modeste. Au rang des résultats obtenus figurent l'estimation du coût du cadre stratégique national multisectoriel, la création d'un forum favorisant la participation de la société civile au dialogue politique avec le gouvernement et l'élaboration d'un plan opérationnel pour les questions de genre dans la lutte contre le VIH, dans un contexte de discrimination fondée sur le sexe, d'inégalités et de violence sexiste. L'équipe s'intéresse aussi davantage aux populations clés de Zanzibar, et touche une question sensible dans une société traditionnelle qui par le passé préférerait ne pas se

confronter directement à l'existence et aux besoins de ces groupes. L'élaboration, le fonctionnement et les mises à niveau régulières des systèmes nationaux de suivi et d'évaluation, en Tanzanie continentale comme à Zanzibar, ont également contribué à des dialogues constructifs entre toutes les parties prenantes, sur les plans politique et stratégique. Ces actions ont un impact très positif et d'une portée considérable sur la riposte nationale.

17. Soutenu par le solide plaidoyer de l'Équipe de pays des Nations Unies et en collaboration avec les partenaires du développement, l'UNDAP a fortement influencé l'établissement des priorités et les interventions du cadre stratégique national multisectoriel, et joué un rôle majeur dans l'élaboration de propositions au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Il a également pesé sur la décision politique de développer d'autres sources de financement (Fonds d'affectation spéciale pour le sida) et de revoir l'orientation du prochain cadre stratégique national, en tenant compte des engagements de la Réunion de haut niveau et de la déclaration politique de 2011, et avec l'adoption d'un cadre d'investissement. Enfin, l'UNDAP appuie fortement et intègre les questions transversales (genre et droits humains, renforcement des capacités, pérennité de l'environnement et gestion axée sur les résultats). Ces questions sont définies au niveau des résultats, des réalisations et des actions clés et suivies par les groupes de travail pertinents du programme ainsi que par les groupes interinstitutions des Nations Unies sur le genre, les droits humains et la gestion axée sur les résultats. Ce contexte a également favorisé la nomination d'experts des questions de genre dans divers organismes publics pertinents.
18. La liste suivante recense des exemples d'activités spécifiques aux organisations coparrainantes financées par le budget-plan de travail intégré (BPTI) et d'autres ressources, menées dans le cadre du plan de travail annuel de l'UNDAP 2011-2012 (juillet 2011-juin 2012) à l'appui des objectifs globaux de l'équipe conjointe et de la composante VIH :
  - **PNUD** : renforcement de la société civile, notamment interventions pour stimuler la participation des populations clés et coordination des interventions ciblant ces populations ; intégration des droits humains et du genre dans la planification et la mise en œuvre au niveau décentralisé ; renforcement des mécanismes de coordination, de leadership, de surveillance et de responsabilisation aux niveaux national, régional et des districts.
  - **UNICEF** : interventions de prévention incluant des informations stratégiques sur les jeunes et les adolescents ; interventions de communication pour le changement de comportement ; PTME, soins et traitement pour les femmes et les enfants.
  - **UNFPA** : interventions préventives de communication pour un changement social et comportemental ciblant les jeunes et les populations clés ; éducation à la santé sexuelle et reproductive et au VIH visant les jeunes non scolarisés et basée sur l'acquisition de compétences psychosociales ; renforcement de l'engagement des organisations confessionnelles dans la riposte nationale au VIH ; renforcement des capacités nationales pour une programmation complète ; intégration des programmes de santé sexuelle et reproductive et de prévention du VIH ; mise en œuvre du plan opérationnel pour les questions de genre, de la communication et du plaidoyer pour les enfants les plus vulnérables.
  - **OMS** : soutien de l'élaboration de propositions pour combattre le sida, la tuberculose, le paludisme et d'autres maladies transmissibles ; renforcement des capacités nationales pour mettre en œuvre des interventions de circoncision masculine médicalisée ; mise en place de services de soins et de traitement du VIH de qualité ; pharmacovigilance des antirétroviraux ; surveillance des pharmacorésistances du VIH ; collaboration pour les activités de lutte contre la tuberculose et le VIH.
  - **OIT** : soutien des partenaires nationaux pour l'élaboration et la mise en œuvre de programmes sur le lieu de travail qui intensifient la prévention, le traitement, les soins et l'appui en matière de VIH ainsi que la lutte contre la stigmatisation et la discrimination à l'encontre des travailleurs vivant avec le VIH ; soutien des institutions du secteur privé (formel et informel) pour générer des informations concrètes, ventilées par genre, sur

l'impact du VIH sur le secteur économique formel et informel ; mise en œuvre d'activités d'autonomisation économique ciblant les communautés les plus affectées le long des principaux corridors de transport en Tanzanie.

- **Secrétariat de l'ONUSIDA** : renforcement des capacités de la société civile pour la coordination et l'engagement à l'égard des politiques ; renforcement des systèmes de suivi et d'évaluation existants ; soutien et plaidoyer en faveur de la recherche et de programmes sur les populations clés et les principaux moteurs de l'épidémie ; mobilisation de ressources (Fonds mondial et plaidoyer) ; coordination entre les partenaires nationaux ; soutien et conseil pour l'élaboration de lois sur le VIH (Tanzanie continentale et Zanzibar) ; coordination de la PTME.

19. Le plan UNDAF sur quatre ans est signé par le Coordonnateur résident des Nations Unies et par le Ministre des Finances au nom des Nations Unies et du gouvernement, de même que les plans de travail conjoints annuels. Cela évite la signature de multiples plans entre chaque institution et le gouvernement/les partenaires nationaux. Toutefois, pour des raisons de responsabilité, les mémorandums d'accord et les autres documents d'engagement sont signés individuellement par les institutions et les partenaires nationaux respectifs pour signifier que les parties s'engagent à mettre en œuvre l'appui dans les domaines concernés, sous la direction d'une institution des Nations Unies particulière.

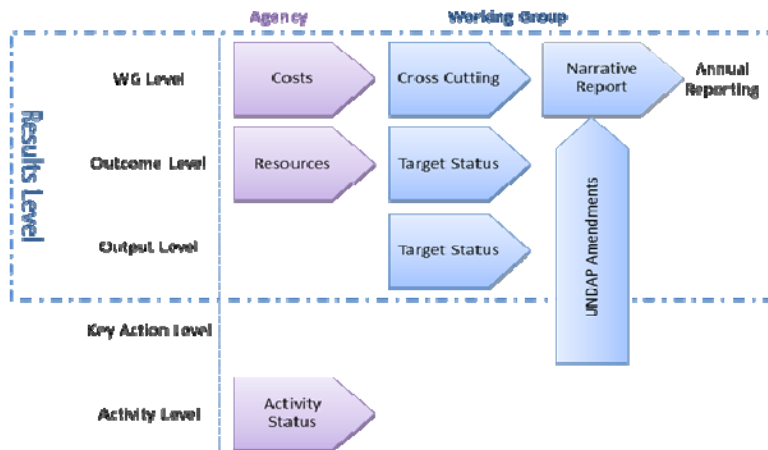
20. Concernant la mise en œuvre de la composante VIH du Programme unique, plusieurs problèmes restent à régler :

- Il est nécessaire de rationaliser davantage les processus de gestion utilisés par les institutions des Nations Unies afin d'améliorer et de faciliter la coordination entre elles et avec les parties prenantes nationales. Les coûts des transactions en particulier seraient réduits encore davantage pour les parties prenantes nationales si les fonds dédiés aux activités des programmes pouvaient être transférés via un canal unique. Les examens annuels donnent la possibilité de réfléchir, avec les responsables de la mise en œuvre, des moyens permettant de résoudre ce problème.
- Le Programme commun des Nations Unies dans l'appui à la lutte contre le sida auquel succède l'UNDAF et l'UNDAF étaient réticents à l'idée d'élaborer un véritable exercice de programmation commune, et la phase de mise en œuvre de la composante souffre d'un manque de communication entre les institutions des Nations Unies, chacune se concentrant sur ses propres activités. Cela nuit à une coordination optimale et au suivi des interventions.
- La responsabilisation accrue implique de renforcer la capacité de l'Équipe conjointe des Nations Unies et de la composante VIH à s'adapter aux besoins et priorités nationaux émergents. Cette caractéristique, fort appréciée des partenaires nationaux, devra être conservée, le système des Nations Unies étant considéré comme un partenaire de choix à cet égard.
- Enfin, des efforts accrus des diverses institutions des Nations Unies pour rationaliser leurs interventions au niveau national et dans les districts permettraient de se concentrer davantage sur la composante VIH en tenant compte des engagements et des objectifs de la Réunion de haut niveau et de la déclaration politique, et d'atteindre l'Objectif Zéro de l'ONUSIDA.

### **Unis dans l'action : Responsabilisation de l'Équipe de pays des Nations Unies**

21. Le plan UNDAF se compose de dix programmes (dont un sur le VIH) coordonnés et mis en œuvre par dix groupes de travail interinstitutions, menés selon une série de plans de travail annuels transversaux et opérationnels. La responsabilité de chaque programme est partagée entre les institutions des Nations Unies et avec les partenaires nationaux et les actions clés reflètent clairement la division du travail entre les institutions. Un ensemble d'activités vise à produire les réalisations prévues en se rapprochant des objectifs annuels convenus, qui à leur tour doivent se traduire par le résultat souhaité par l'UNDAF. En plus de l'examen annuel, un

rapport sur le plan de travail annuel est produit au moins une fois par an ; ces documents présentent les résultats et la mise en œuvre.



22. Le plan UNDAP est assorti d'un cadre budgétaire unique totalement transparent établi pour la totalité du programme de coopération 2011-2015 de l'Équipe de pays des Nations Unies. Ce cadre inclut un système de gestion axé sur les résultats cohérent avec des objectifs annualisés précis pour la totalité du plan, notamment des composantes de programmation financées par les fonds des institutions. Les allocations du Fonds unique des Nations Unies (l'affectation de crédits n'est autorisée qu'au niveau sectoriel) mettent l'accent sur l'obtention de résultats. La fonction d'agent de gestion du Fonds unique a été supprimée ; une seule institution (dont l'autorité et la responsabilité sont clairement définies) supervisant la coordination et la production des rapports au niveau des groupes de travail a été conservée.
23. Les examens annuels de l'UNDAP fournissent des informations sur les sommes du Fonds unique allouées chaque année aux groupes de travail, en recueillant des informations et des données pertinentes sur les progrès obtenus par les Nations Unies en Tanzanie au niveau des activités, des réalisations, des résultats et des groupes de travail : dépenses financées avec les ressources de base, les ressources autres que les ressources de base, les ressources du Fonds unique, coûts directs de mise en œuvre et de gestion, coûts variables indirects... En plus de ces critères et objectifs, les groupes de travail doivent présenter des plans de travail annuels totalement alignés sur l'UNDAP mettant clairement en évidence la division du travail. Ils sont également tenus de rendre compte de leurs résultats pour les questions transversales, en particulier l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ainsi que les droits humains.
24. Les sommes du Fonds unique allouées à chaque programme UNDAP dépendent des examens annuels précités et de la synthèse des comptes rendus détaillés mettant en évidence les résultats par rapport aux critères établis. Cette évaluation des résultats est complétée par un examen d'une équipe d'évaluation des résultats interinstitutions (IPAT) qui formule des recommandations sur les sommes à allouer pour les 12 prochains mois. Ces recommandations sont débattues par l'Équipe de pays des Nations Unies, puis transmises au Comité directeur mixte (JSC) qui prend la décision finale. Ce processus se traduit à terme par des « scores de performance » servant à déterminer le montant des fonds qui seront alloués.
25. Concernant la responsabilisation, des dispositions ont été introduites suite au processus permanent de réforme des Nations Unies en Tanzanie. Elles renforcent la performance du Programme unique, et donc l'appui coordonné des Nations Unies aux entités nationales dans la riposte globale au VIH.



26. Ces dispositions portent en particulier sur les points suivants : (i) garantir que le programme de lutte contre le VIH est appuyé par une solide Équipe conjointe des Nations Unies sur le sida dans le cadre du plan UNDAF, avec l'objectif fort de renforcer les capacités nationales grâce à une assistance technique souple et à une structure de fonctionnement propice à un dialogue permanent avec le gouvernement et les partenaires de développement ; (ii) créer un comité directeur (comité de gestion du programme) pour le programme de lutte contre le VIH associant les partenaires nationaux ; (iii) examiner la division du travail entre les institutions des Nations Unies et les rôles attribués en matière de leadership dans les domaines techniques impliquant une collaboration avec les groupes de travail techniques nationaux ; (iv) veiller à l'organisation souple et transparente de réunions de planification régulières avec les homologues nationaux ; (v) organiser des réunions spécifiques sur des thèmes comme le soutien et les formations du Fonds mondial, les adolescentes, les droits humains, la formation à la gestion axée sur les résultats, l'appui coordonné du processus d'examen en matière de VIH, etc. ; (vi) aligner le cycle des institutions des Nations Unies sur le cycle de planification annuel du gouvernement (juillet à juin).
27. Juste avant la création de l'UNDAF, le Programme commun des Nations Unies dans l'appui à la lutte contre le sida était considéré comme l'un des meilleurs parmi les onze programmes communs mis en œuvre à l'échelle d'un pays qui faisaient l'objet d'une évaluation. Cela lui a permis de disposer d'un budget accru pour la composante VIH/sida du Programme unique.
28. Il est intéressant de souligner que les mécanismes de responsabilisation et les systèmes de suivi des résultats de chaque institution reconnaissent l'importance du travail en commun, et au niveau organisationnel, les superviseurs des institutions des Nations Unies effectuent un suivi de chaque membre du personnel travaillant au sein du Programme commun des Nations Unies dans l'appui à la lutte contre le sida. Les résultats du personnel sont évalués via un système formel et sur la base des procès-verbaux publiés des réunions des groupes de travail du programme.
29. Il est important de mentionner que la création d'un plan de travail annuel et d'un système de gestion des résultats en ligne (pour les 10 nouveaux programmes composant l'UNDAF) facilitera la production de rapports de l'UBRAF (Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités) de l'ONUSIDA. En fait, avec le système de gestion des résultats en ligne, le système des Nations Unies peut non seulement planifier collectivement les interventions mais aussi partager les responsabilités de façon transparente via un examen et des rapports systématiques portant sur les résultats réels par rapport aux résultats attendus (objectifs annuels), les dépenses par source de financement et les coûts de gestion sur une base semestrielle.

## CONCLUSION

30. L'Équipe conjointe des Nations Unies, via le Programme commun des Nations Unies dans l'appui à la lutte contre le sida, soutient des interventions stratégiques en amont, dans le cadre robuste de l'initiative Unis dans l'action des Nations Unies. Cela est particulièrement important en Tanzanie où environ 90 % des financements des programmes de lutte contre le VIH proviennent de donateurs et où l'aide financière des Nations Unies est très limitée. Les institutions des Nations Unies sont bien placées pour soutenir des domaines stratégiques et leur appui a un impact considérable sur la riposte nationale.
31. Avec l'élaboration et la mise en œuvre de l'UNDAF, la question de la responsabilisation est prise plus au sérieux, d'autant plus qu'une seule institution est responsable d'un ensemble d'actions clés. L'étude de cas montre en particulier comment la réforme des Nations Unies en Tanzanie et la planification ainsi que les processus d'examen complets et participatifs qui en découlent dans le cadre de l'UNDAF accroissent la responsabilisation mutuelle à l'égard du sida. Cela renforce l'appui des Nations Unies au gouvernement tanzanien pour atteindre les

objectifs mondiaux en matière de VIH fixés par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2011.

32. Une responsabilisation et une transparence accrues ont renforcé l'appropriation nationale des programmes de l'UNDAP, y compris du programme de lutte contre le VIH. Ce point a été très apprécié dans la récente évaluation de l'initiative Unis dans l'action. L'élaboration de ces mécanismes a favorisé une transition en douceur des programmes communs vers la programmation commune à laquelle l'Équipe conjointe des Nations Unies et les partenaires appropriés ont travaillé ensemble de manière efficace.
33. Le processus et la structure de l'UNDAP ont pris en compte les questions transversales comme les droits humains, l'égalité entre les sexes, la protection sociale et le VIH/sida. Les activités et indicateurs relatifs à ces questions font désormais partie des plans de travail annuels, en particulier dans la composante VIH.
34. L'exemple de la collaboration avec les Nations Unies en Tanzanie confirme que le leadership, la délégation, les résultats et la responsabilisation sont plus faciles à établir quand les modalités de gestion sont déterminées explicitement et formellement au sein des institutions et de l'Équipe de pays des Nations Unies, quand les rôles et les responsabilités des membres de l'équipe sont clairement définis et quand une orientation est donnée concernant la façon dont l'équipe devrait être gérée et le programme commun mis en œuvre. Il est également important de souligner qu'une solide responsabilisation requiert : (i) un cadre robuste axé sur les résultats ; (ii) une division du travail claire et sur mesure – au niveau des résultats et ; (iii) des responsabilités claires pour la production de rapports.
35. Globalement, l'initiative Unis dans l'action en Tanzanie a été bénéfique à la programmation et à la mise en œuvre communes en matière de VIH, comme aux autres programmes. De toute évidence, la riposte au VIH dans ce pays a tiré profit de l'appui collectif apporté par la famille de l'ONUSIDA via le mécanisme Unis dans l'action et le plan UNDAP développés par le système des Nations Unies en partenariat avec les autorités nationales. Plus précisément : (i) les responsabilités spécifiques assumées dans le cadre du Programme unique des Nations Unies (UNDAP) garantissent une division du travail efficace responsable d'un domaine spécifique de la riposte nationale au VIH ; (ii) les financements des programmes individuels de l'UNDAP via le Fonds unique sont alloués de façon plus transparente et plus efficace, en fonction de plans de travail clairement établis alignés sur les résultats et les réalisations de l'UNDAP, et sont à terme octroyés selon des mesures et des critères de performance pondérés ; (iii) l'harmonisation a concerné toutes les parties prenantes de la riposte nationale au VIH, qui sont prêtes à soutenir les autorités nationales pour identifier des interventions ciblées auprès des populations clés et vulnérables ; (iv) le pays a bénéficié d'un appui technique pour élaborer son cadre stratégique national multisectoriel et en estimer le coût. Ce cadre, qui sert d'outil central de coordination, décrit les besoins et les interventions requises pour riposter à l'épidémie de VIH nationale.
36. La phase de programmation de l'UNDAP, et sa composante VIH/sida, constituent un excellent modèle pour la réforme et l'harmonisation au sein des Nations Unies. Reste à faire en sorte que l'approche commune des Nations Unies conserve sa cohésion pendant toute la phase de mise en œuvre.

[Fin du document]